



**Intervention de Frédéric Maguet au congrès du Mans, séance d'ouverture, lundi 1<sup>er</sup> février.**

Au SNAC, nous syndiquons les agents du service public culturel.

C'est-à-dire : les agents qui travaillent dans trois domaines :

- 1 – la protection et la sauvegarde du patrimoine
- 2 – le soutien à la création et au spectacle
- 3 – la démocratisation de la culture

Nos militants exercent des métiers très spécifiques.

Ils sont archéologues à l'INRAP, machinistes à l'Opéra, conservateurs ou agents de surveillance au Louvre. Ils sont spécialistes de l'architecture en DRAC, ou en charge des licences de spectacle, en DRAC aussi, ou ils sont spécialistes du film au CNC.

Tous ces métiers, dans leur diversité, renvoient à une conception commune de la culture.

Une culture émancipatrice, gratuite, et qui garantit à tous un accès aux pratiques et aux œuvres.

Et il va de soi, pour nous, que le service public culturel entretient des liens très étroits avec le service public éducatif.

Non seulement, il en est le prolongement naturel, mais plus profondément, il est porteur des mêmes valeurs.

\*

\* \*

Notre syndicalisme est fondé sur les métiers et les missions.

Et nous luttons contre toutes les formes de marchandisation, de récupération et de privatisation, qui menacent l'intérêt général.

Et ce faisant, nous rencontrons un certain succès auprès des collègues. Succès, qui s'est traduit par un bon résultat aux élections de décembre 2014 au ministère de la culture.

\*

\* \*

En dehors du ministère de la culture, les choses sont plus compliquées ; et il faut que nous arrivions à mieux nous organiser.

De nombreux agents du service public culturel ont d'autres employeurs que le ministre de la culture.

On les trouve dans les collectivités territoriales, ou dans des établissements qui dépendent d'autres ministères.

Mais ce sont bien des conservateurs de musée, des archéologues ou des techniciens de plateau.

Et comme nous, ils ont le réflexe de s'engager syndicalement du point de vue de la défense de leurs métiers et de leurs missions.

\*  
\* \*

Il est bien évident que SNAC, à lui seul, ne peut pas défendre efficacement ces collègues puisque que leurs emplois dépendent du champ de syndicalisation d'autres syndicats de la FSU. Il s'agit souvent de nos amis du SNUTER et du SNASUB, mais le cas peut se rencontrer avec bien d'autres SN.

Réciproquement, ces syndicats ne peuvent pas non plus, à eux seuls, les défendre efficacement, dès lors qu'il est question de leurs métiers ; des métiers que le SNAC, en revanche, connaît par cœur.

\*  
\* \*

La question est donc : quel mode d'organisation nous permettrait de défendre nos collègues à la fois du point de vue de leur emploi et du point de vue de leur métier ?

L'enjeu est important, car on estime à près de 100.000 le nombre de collègues du secteur culturel dans cette situation, soit trois fois les effectifs du ministère de la culture.

Nous avons proposé la solution de la double affiliation, qui permettrait à ces collègues d'être membres de plein droit de deux syndicats, y compris en tant que membres élus de leurs instances.

Mais cette proposition paraît soulever d'énormes difficultés.

Nous devons donc chercher d'autres modes d'articulation pour faire vivre, au sein de la FSU, un secteur « culture » qui reflète au plus près la réalité du service public culturel.

J'invite donc tous ceux d'entre vous qui peuvent être concernés par un tel secteur à venir nous voir pour que nous commençons à en parler.

Et je l'ai déjà dit, il ne s'agit pas uniquement du SNUTER et du SNASUB.

Nous sommes prêts à envisager de multiples formules. Mais ce que nous ne pouvons pas envisager, c'est de laisser des collègues au seuil de notre fédération, faute de leur offrir un outil répondant à leur situation.